

Domaine Sciences Humaines et Sociales Mention Géographie et aménagement Spécialité Société, aménagement, gouvernance des territoires (professionnel et recherche)

RNCP10371 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	341p, 341m, 121g
Code(s) ROME	K1802, K1404, K2401, A1303, K2108
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université de Nantes
<http://www.univ-nantes.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Activités visées

- Animer des réunions autour d'un objectif de réflexion ou d'action liés à l'aménagement des territoires
- Mettre en lien et coordonner l'activité de groupes d'élus, de professionnels de l'aménagement et de l'urbanisme, d'associations, d'habitants (gouvernance)
- Concevoir et piloter divers projets (mise en réseau d'acteurs, construction d'équipements, planification territoriale et projets de territoire) en partenariat
- Mettre en place un diagnostic territorial : construire des indicateurs, rechercher des données, analyser sur le terrain

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités attestées

- Maîtriser les enjeux politiques et sociaux contemporains de l'aménagement des territoires
- Identifier les politiques, les documents, les acteurs de l'aménagement des territoires
- Rédiger des notes et rapports de synthèse et les communiquer à l'oral
- Maîtriser des méthodes d'analyse (enquêtes, travail de données quantitatives et qualitatives)
- Savoir utiliser les systèmes d'information géographique et/ou la cartographie en fonction des objectifs prévus
- Analyser des situations territoriales complexes en recourant à la connaissance pluridisciplinaire, à la comparaison
- Travailler en équipe pluridisciplinaire (sociologie, économie, droit, architecture, sciences de l'environnement, agronomie)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Secteurs d'activité

- Collectivités territoriales (communes, départements, régions, établissements publics de coopération

intercommunale : communautés de commune, d'agglomération, urbaine), organismes de logement social, établissements publics locaux, organismes consulaires,

- Cabinets d'étude, d'architectes et de consultants privés...
- Associations (dont agences d'urbanisme)
- Enseignement et recherche : Universités, CNRS...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Type emplois accessibles

La formation vise à diplômer des cadres formés aux métiers du développement territorial, dotés de compétences polyvalentes, travaillant dans la transversalité et non dans la spécialisation.

- Agent de développement local, agent de développement rural, agent de développement de pays, chargé de développement local, social, urbain
- Chercheur, chargé d'étude en sciences humaines et sociales
- Chargée d'étude en développement rural
- Enseignant chercheur (contractuel ou sous réserve de poursuite d'étude)

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 4 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 173 €
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée) N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) · tension 2/5 (Faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	7 343
Jugés difficiles à recruter	38 %
Emplois saisonniers	24 %
Familles professionnelles (FAP)	A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture N1X91 — Chercheurs (sauf industrie et enseignement supérieur) W0X92 — Professeurs du supérieur

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur). Eventuellement % enseignants/professionnels

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Si l'ingénierie est prévue à cet effet

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

http://www.univnantes.fr/SI00075/0/fiche___formation/&RH=INSTITUTIONNEL_FR

Une cellule d'insertion professionnelle a été mise en place en 2008 ; elle propose des stages, en tient le recensement et cherche à mieux suivre le devenir des étudiants.

<http://www.univ-nantes.fr/formation>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/10371/>